

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1837.

RAPPORT

Fait par M. DESMANET DE BIESME, au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi relatif à la séparation du village d'Upigny de la commune de Dhuy (1).

MESSIEURS,

Les habitants d'Upigny, province de Namur, demandent que cette section soit séparée de la commune de Dhuy dont elle dépend actuellement.

Une circonstance qui ne se présente pas souvent dans les demandes de ce genre est qu'elle est appuyée par l'unanimité du conseil communal de Dhuy.

Toutes les formalités exigées par la loi ont été remplies, le conseil provincial a également donné un avis favorable à la séparation.

Les motifs à l'appui du projet de loi se trouvant amplement développés dans l'exposé qui vous a été présenté par le gouvernement, il serait inutile de les répéter ici; et la commission, à l'examen de laquelle il a été renvoyé, a l'honneur, à l'unanimité des membres présents, de vous en proposer par mon organe l'adoption.

Bruxelles, le 13 novembre 1837.

Le rapporteur,

V^o DESMANET DE BIESME.

Le président,

DEMONCEAU.

(1) La commission était composée de MM. DEMONCEAU, *président*, KEPPELNE, DESMANET DE BIESME, ZOUDE, et METZ, *secrétaire*.